



Délibération 2024-503

Confirmation de la reconduction des baux locatifs

Extrait du registre des délibérations du comité syndical : Mercredi 18 décembre 2024

Le comité du syndicat mixte association Maison de la Normandie et de la Manche (SMANM) s'est réuni, Mercredi 18 décembre 2024 à 14 heures 30 à SAINT-LO, à la Maison du Département, salle Jacques Prévert, en présentiel et par visioconférence sur convocation du 10 décembre 2024 expédiée par courriel du 10 décembre 2024.

Monsieur Pierre VOGT, Président du SMANM, préside la séance.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Pierre FAUVEL.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 5 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléants	
12	6	1	7

PARTICIPANTS

Membres titulaires

M. Pierre VOGT

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS

Mme Marie-Pierre FAUVEL

en présentiel

conseiller régional - Région Normandie
Président du SMANM

conseillère départementale - canton Agon-Coutainville
Vice-présidente du SMANM

conseillère départementale – canton Condé Sur Vire

Membres titulaires :

M. Guillaume HEDOUIN

Mme Marie-Françoise KURDZIEL

Mme Claire ROUSSEAU

en visioconférence

conseiller régional - Région Normandie

conseillère régionale – Région Normandie

conseillère régionale – Région Normandie

Membres suppléants :

Mme Valérie COUPEL-BEAUFILS

en visioconférence

conseillère départementale - canton Bréhal

EXCUSÉS

Mme Catherine BRUNAUD-RHYN

M. Antoine DELAUNAY

M. Gilles LELONG

Mme Nathalie PORTE

Mme Marie-Hélène ROUX

M. Yvan TAILLEBOIS

conseillère départementale – canton Avranches

conseiller départemental – canton Avranches

conseiller départemental canton Cherbourg en Cotentin5

conseillère régionale – Région Normandie

conseillère régionale – Région Normandie

conseiller départemental – canton Granville

Confirmation de la reconduction des baux locatifs

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°490 du 19 décembre 2023 de présentation des orientations budgétaires 2024 ;

Vu la délibération N°496 du 19 février 2024 du vote du budget 2024 ;

Vu le rapport de séance du 18 décembre 2024 ;

Vu le bail de l'immeuble du 71 Halkett Place/6 ½ Burrard Street à Saint-Hélier à Jersey, conclu pour la période 2015-2024 ;

Vu le bail de l'appartement 5, 7 Nelson Street à Saint-Hélier à Jersey, conclu pour la période 2023-2024 ;

Considérant la nécessité pour le SMANM, afin de continuer son activité dans les îles Anglo-normandes, de disposer de locaux à Jersey, pour les besoins du bureau et du personnel ;

Après en avoir délibéré, sans voix contre, ni abstention ;

LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE ASSOCIATION MAISON DE NORMANDIE ET DE LA MANCHE, à l'unanimité des membres participants,

Valide l'accord de renouvellement des baux locatifs des bureaux du SMANM et des appartements du personnel arrivant à échéance en 2024, d'une durée de 9 années pour l'immeuble du 71 Halkett Place/6 ½ Burrard Street à Saint-Hélier et d'une durée de 5 années pour l'appartement sis 5, 7 Nelson Street à Saint-Hélier.

POUR EXTRAIT CONFORME,
**Le Président du Syndicat Mixte
Association maison de la Normandie
et de la Manche,**

Pierre VOGT



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès de la présidente du Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255003006-20241218-2024-503-DE
Date de télétransmission : 30/12/2024
Date de réception préfecture : 30/12/2024